

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 FEVRIER 2019 – 20H30

L'an deux mil dix-neuf, le cinq février à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de BARNEVILLE-CARTERET, légalement convoqués, se sont rassemblés au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Pierre GEHANNE, Maire.

Etaient présents

Monsieur Pierre GEHANNE, Maire, Jean-Louis REVERT, Jean-Pierre LAURENT, Annie POISSON, Thierry TOTAIN, Maires Adjoints, Claude DUPONT, Conseiller Délégué, Annick MARIE, Claudine LEMARDELE, Sighilde LEGOUPIL, Christophe BELZ,, Delphine JIMENEZ-GRENIER, Myriam BLONDEL, Sébastien RACHINE, Jean-Pierre LEQUERTIER.

Absents excusés : David LEGOUET a donné pouvoir à Jean-Pierre LEQUERTIER

Thierry MENDES a donné pouvoir à Delphine JIMENEZ-GRENIER

Stéphane PINABEL, Edwige PERINET, Philippe FAUVEL.

Madame Delphine JIMENEZ-GRENIER est désignée Secrétaire de Séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h35.

Le Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 11 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

Informations :

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité, l'inscription de 5 points supplémentaires à l'ordre du jour :

- 1 – *POLE DE PROXIMITE : retour vers les communes des subventions versées*
- 2 – *Recrutement d'une étudiante stagiaire pour 3 mois*
- 3 – *Démission du représentant du CM au sein de la CLECT et désignation d'un nouvel élu*
- 4 – *Tarifs communaux 2019*
- 5 – *Tarifs Centre Eugène Godey et Auberge de Jeunesse 2019.*

INFORMATIONS :

- Signature Contrat Pôle de service demain en Mairie – 16h00 visite sur site – 16h45 : signature en mairie et pot. Monsieur Le Maire a inscrit un mot de bienvenue à Marc LEFEVRE, Président du Conseil Départemental sur les panneaux Lumineux. Les Conseillers seront les bienvenus ainsi que pour l'anniversaire dessous.
- Anniversaire MAM : 08.02.2019 – 18h –
- Signature contrat région : le 22/02/2019

- Elections le 26 mai 2019 : Monsieur Le Maire demande aux Conseillers de bloquer leur dimanche, leur présence sera indispensable.
- Courrier de remerciements du Cabinet Médical pour les efforts engagés par la Municipalité pour le recrutement d'un médecin. Madame PADILLA a reçu un très bon accueil.
- Courrier CAC – Fonds de concours abri SNSM 50 000€ - Monsieur Le Maire rappelle que le Président VALENTIN avait envisagé que la CAC participerait à la moitié du reste à charge, sur un projet de 200 000€ environ, la commune pourrait apporter 50 000€ et le Département 20 000€, il resterait 80 000€ à trouver. Pour l'instant, tant que le financement n'est pas assuré, le projet est ajourné.
- Delphine JIMENEZ-GRENIER demande si les autres communes du Pôle de Proximité ont été contactées, car certaines d'entre elles étaient favorables pour participer. Monsieur Le Maire répond que c'est à la SNSM d'effectuer la demande.
- Extension Portuaire :
 - Les choses progressent : Le 29 janvier, la Grande Commission Nautique, présidée par la Marine nationale, s'est réunie pour émettre un avis sur le projet en matière de sécurité maritime : Un avis favorable, à l'unanimité, a été donné.
 - La dernière version de l'étude d'impact est prête et transmise aux services. Les 15 000 mètres cubes de sédiments déjà stockés sur la parcelle ZD ainsi que ceux qui seront extraits dans le cadre des travaux seront valorisés et utilisés pour élargir la digue des Grèves avec un projet de chemin de promenade sur la digue, en liaison avec le GR223.

ORDRE DU JOUR :

1 – OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Comme chaque année, quelques factures d'investissement doivent être réglées ou bien des devis ont été signés qu'il conviendra de régler avant le vote du budget.

Il est nécessaire de procéder à l'ouverture de crédits d'investissement pour pouvoir procéder aux règlements.

Factures ou devis :

PORT : montant maximum : ¼ du BP 2018 investissement hors chapitre 16, opérations d'ordre et compte 001, soit 24 831.58€

Devis Côte des Isles pour acquisition d'un camion d'occasion : 11 490€

Devis Big Mat - Matériaux GM 387.28€

Devis dé clic – Bancs 2 173.60€

TOTAL 14 050.88

COMMUNE : montant maximum : ¼ du BP 2018 investissements hors chapitre 16, opérations d'ordres, et compte 001, soit 303 171.70€

Facture IDEX régulation chauffage Bâtiment La Poste 1 085.90

Facture Maurouard Travaux Chapelle St Louis 2 947.20

Gitem Petit électroménager 1675.99

RABAUD Pince Bordures de Trottoirs 822.00

TOTAL 6 531.09

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ces ouvertures de crédits d'investissement.

2 – MODIFICATION DE L'INDICE BRUT SUR LA DELIBERATION INITIALE DES INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS :

La délibération prévoyant les indemnités d'élus était basée sur l'indice Brut 1015 de la Fonction Publique. Or depuis cette date, l'indice a évolué et il convient de rendre la délibération correspondante à la réalité de l'Indice, le plus simple étant de ne pas préciser le montant de l'Indice qui peut varier d'une année sur l'autre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette modification de termes.

3 – AUTORISATION DE POURSUITE A MADAME LA COMPTABLE PUBLIQUE

Monsieur Le Maire rappelle sa délibération du 4 Juin 2014. Il rappelle que le comptable public ne peut engager des mesures d'exécution forcée à l'encontre d'un débiteur d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public local qu'avec l'autorisation préalable de l'ordonnateur qui émet le titre de recettes (§ 2 chapitre 1 du titre 4 de l'instruction codificatrice n°05-050-MO du 13 décembre 2005). Si l'ordonnateur refuse l'engagement des poursuites, le titre de recettes est présenté en non-valeur.

Le décret n° 2009 du 03.02 2009 étend la faculté pour l'ordonnateur de donner à son comptable une autorisation permanente ou temporaire à tous les actes de poursuite,

L'article R 1617-24 modifié par le décret 2011-2036 du 29 décembre 2011 précise que l'ordonnateur autorise l'exécution forcée des titres de recettes selon des modalités qu'il arrête après avoir recueilli l'avis du Comptable. Cette autorisation peut être permanente ou temporaire pour tout ou partie des titres que l'ordonnateur émet. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne autorisation de poursuite générale à Madame La Comptable publique.

4 Délibération – Indemnité de Conseil – Comptable publique.

Il est nécessaire de délibérer à nouveau sur l'indemnité de conseil allouée au comptable public lorsque l'ancien quitte ses fonctions et qu'un nouveau le remplace.

L'indemnité était votée pour M. LEMARINEL, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de la voter pour Mme ACCOSSATO

5- AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'UTILISATION DU LOCAL DE L'ANCIEN OFFICE DE TOURISME PLACE FLANDRES DUNKERQUE

Madame MAZEREAU et Monsieur LEDOUX ont transmis un courrier pour louer le local de l'ancien OT de Carteret pour y créer un point de vente à emporter de produits de la mer locaux, cuisinés par leurs soient et agrémentés de produits biologiques.

Monsieur Le Maire souhaite l'avis du Conseil Municipal quant à l'utilisation et la destination de ce local.

Le Conseil Municipal émet plusieurs remarques, notamment d'une part, sur le fait que ce local ne soit pas desservi en eau et assainissement, d'autre part, il semble que pour de la restauration, ce local ne soit pas forcément adapté et que cela risque de poser problème au niveau des services d'hygiène.

Le Conseil cherche à ne pas décourager les initiatives qui permettraient d'occuper des locaux vides. Toutefois, avant de rendre sa décision, le Conseil souhaite se renseigner sur le prix d'un raccordement à l'eau et à l'assainissement afin d'en donner les coûts au demandeur afin qu'il puisse avoir tous les éléments. Le Conseil se prononcera lors d'une prochaine réunion.

6 – CESSION PARCELLE DE TERRAIN AU DIOCESE POUR UN PROJET DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Le diocèse a déposé un permis de construire pour une rénovation avec extension de la maison paroissiale, Rue Saint Luc.

Leur projet englobe une petite parcelle communale. Il est proposé de leur céder cette parcelle à titre gratuit, avec à leur charge les frais de bornage et d'acte notarié. Une servitude de passage devra être établie pour l'accès au jardin du presbytère.

Le Conseil Municipal, valide cette proposition à l'unanimité.

7 – AUTORISATION POUR REMETTRE LES CROIX EN FONTE DES TOMBES EN PROCEDURE D'ABANDON DU CIMETIERE A L'ASSOCIATION DES AMIS DE LA CHAPELLE SAINT LOUIS.

Annick MARIE précise que la Commission du patrimoine a engagé un travail de relevé des Tombes remarquables sur les cimetières : Claudine LEMARDELE et Alain DE LESPARS pour Barneville et Alain BLANCHETON et Thierry VASSELIN pour Carteret. Lors de la dernière réunion de la commission, il a été envisagé que les croix en fonte des tombes en procédure d'abandon du cimetière de Barneville soient remises à la Chapelle Saint Louis pour la conservation du patrimoine.

Extrait du compte rendu de la réunion de la Commission du patrimoine :

... 7 – Cimetière de Barneville

- La liste des sépultures pour lesquelles une procédure d'abandon avait été lancée et dont les croix en fonte avaient été jugées dignes d'intérêt par l'étude et , par suite, classées commue à récupérer pour le cimetière de la Chapelle Saint Louis, sera à présenter pour délibération du Conseil Municipal, ceci à titre de protection juridique.

Jean-Pierre LEQUERTIER se demande si ce déplacement est « moral ». Il lui est répondu que compte tenu de la procédure d'abandon, soit elles sont remises au cimetière de la Chapelle St Louis, soit elles seront déposées en déchetterie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette proposition.

8 – AVIS SUR LE LOYER A APPLIQUER A L'ASSOCIATION GYMUSCLUB POUR L'OCCUPATION DES LOCAUX DE L'ANCIENNE TRESORERIE – 15 RUE GUILLAUME LE CONQUERANT

Comme cela a déjà été évoqué, la Trésorerie étant dorénavant fermée et l'état des lieux ayant été réalisé, le Gymus'club est intéressé par la proposition faite de s'installer dans ces locaux. Après discussion, il est proposé de leur louer ce local, en l'état, moyennant un loyer mensuel de 500€ charges comprises avec un maximum de 1 500^e à ne pas dépasser pour l'eau et l'électricité. Tout dépassement leur sera facturé.

Monsieur Le Maire précise qu'un bail précaire d'une année sera établie dans un premier temps.

Jean-Pierre LEQUERTIER s'inquiète de savoir si les autres associations versent un loyer ?

Il lui est répondu que les associations qui œuvrent dans un domaine concurrentiel, tel le Yacht Club versent un loyer, tout comme le fera le Gymus'Club.

Les autres associations pourraient être éventuellement sollicitées, mais ce n'est pas la politique qui a été menée jusqu'à présent. En général, les associations maintiennent les locaux en état de propreté et dans certains cas, aident à leur aménagement.

Au sujet des bâtiments, Monsieur Le Maire souligne qu'il est satisfait de l'occupation d'un grand nombre de bâtiments anciennement vacants : Gare, Hangar, Anciennes écoles, ancienne gendarmerie, gare maritime etc....

Il estime qu'à Barneville-Carteret, les associations sont généralement bien traitées.

Monsieur Le Maire pense notamment à la voile et à l'aviron qui sont bien accueillis dans le Pôle Nautique. A ce propos, la gestion du Patrimoine de cet équipement devrait revenir à la commune, mais il reste un désaccord sur les Attributions de Compensation... Ce sujet sera abordé lors d'un prochain Conseil.

8 – INFORMATION SUR LA REPOSE FAITE A LA PROPOSITION DE L'ASSOCIATION MAISON DE RETRAITE SAINT FRANCOIS POUR L'ACQUISITION DU TERRAIN DE LA RPA LA GERFLEUR.

Monsieur Le Maire rappelle que l'Association Saint François a racheté à la SA HLM le bâtiment de la Résidence La Gerfleur. Pour réaliser des travaux, elle souhaite racheter à la Commune le Bail à construction et le terrain.

L'association a fait une proposition d'acquisition, à hauteur de 500 000€, le service France Domaine ayant émis une évaluation à plus de 1 000 000€, Monsieur le Maire a répondu qu'il était favorable à une vente, mais pas à ce prix compte tenu de l'avis des domaines qui lie la collectivité.

OD 1 - Communauté d'Agglomération – Pôle de Proximité – Retour des subventions versées aux associations vers l'ensemble des communes.

Lors de la Commission de territoire du 17 décembre dernier, les conseillers se sont majoritairement prononcés pour un retour des subventions (autrefois accordés par la 3CI) vers l'ensemble des communes, sur la base de la répartition DGF 2018.

La simulation chiffrée est la suivante – Il est précisé que la CAC versera une attribution de compensation du montant global concernant chaque commune. Chaque Conseil Municipal doit donc s'engager à reverser à chaque association concernée, les sommes qu'elles percevaient initialement avec la CAC, ceci, afin de pérenniser leur action et de ne pas les mettre en péril, pour autant que le règlement ait bien été effectué par la CAC.

Le montant global pour l'ensemble des communes s'élève à 89 005.00€.

Pour Barneville-Carteret, le prorata, calculé selon la population DGF, porte le montant à : 27 656€, réparti ainsi :

HAVRE DES ARTS	932.00
AMICALE DES POMPIERS BARNEVILLE-CARTERET	1 064.00
AMICALE DES POMPIERS PORTBAIL	1 081.00
CAP	2 641.00
USP	7 706.00
FSE COLLEGE	622.00

ASS. PARENTS DU COLLEGE	622.00
ASS. SPORTIVE DU COLLEGE	559.00
COLLEGE	4 661.00
SAG	7 768.00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention de Jean-Louis REVERT, valide cette proposition.

Monsieur le Maire fait quand même remarquer qu'il aurait été plus simple de verser les sommes à Port-bail et à Barneville puisque ce sont les seules communes concernées... Avec la solution retenue, les associations devront faire une demande d'attribution à chaque commune et fournir les documents nécessaires ! Pourquoi faire simple quand on veut faire compliqué !!

OD 2 - Recrutement d'une étudiante stagiaire pour une mission de mise en place de veille juridique et de procédures pour les services administratifs

Monsieur Le Maire rappelle que Le service administratif est confronté à deux équivalents temps plein en maladie (une longue maladie et deux temps partiels thérapeutiques) Deux départs en retraite sont prévus pour 2020.

Cette situation a engagé les agents dans un nouveau projet de service.

Les dernières réunions de travail pour ce projet ont mis en évidence un manque de procédures absolument nécessaires quand les agents doivent se remplacer...

Il est possible de recruter temporairement un ou une stagiaire pour **la mise en place d'une veille juridique assortie de fiches procédures par service pour le service administratif :**

Des contacts ont été pris et une étudiante en MASTER 2 Droit des collectivités (équivalent BAC +5) semble intéressée. Ce niveau d'études signifie une capacité d'autonomie de la personne dans le cadre de la mission qui lui sera confiée, elle serait rémunérée sur la base du premier indice de la fonction Publique Territoriale pour trois mois. Une convention de stage sera signée avec l'Université du Havre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

Au sujet du personnel, Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil du décès de Madame Pascale JORAM qui a été Grade Champêtre de la Commune jusqu'à ce qu'elle soit en congé maladie puis en invalidité. Elle allait avoir 62 ans...

OD- 3 DEMISSION DU REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DE LA CAC ET DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE/

Monsieur Le Maire rappelle qu'en séance du 9 Avril 2015, Jean-Pierre LAURENT a été désigné représentant du Conseil Municipal de Barneville-Carteret au sein de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées).

Pour des raisons personnelles, Jean-Pierre LAURENT souhaite quitter cette commission et il est nécessaire de désigner un autre élu pour cette mission. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Jean-Louis REVERT, qui accepte cette mission.

Tarifs 2019

Une augmentation de 1.6 % correspondant à l'indice de l'inflation sur l'année est proposée sur l'ensemble des tarifs communaux y compris le centre d'accueil et l'auberge de jeunesse.

Il est précisé que pour l'instant les tarifs du Pôle Nautique sont maintenus identiques. Le Conseil Municipal, moins une abstention de Jean-Pierre LEQUERTIER, valide ces augmentations.

La parole est aux Conseillers :

Jean-Pierre LEQUERTIER, nouveau membre de la Commission des Travaux demande comment elle fonctionne ?

Thierry TOTAIN lui répond qu'une réunion est prévue en Mars prochain, mais que la date n'a pas encore été choisie.

La séance est levée à 22h00

Vu, Le Maire, Pierre GEHANNE,

